

Fiscalité vitivinicole

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 9 juillet 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1/2 journée de formation de 3 heures 30 : de 9 h à 12 h 30

INTERVENANT

Emmanuel DUCHARME,
Expert-comptable à Arrelles (Aube)

PROGRAMME

I. LE CHOIX DE LA DATE D'ARRETE COMPTABLE

II. LES AMORTISSEMENTS

- A. La futaille
- B. Les plantations

III. LA VALORISATION DES STOCKS

- A. Les avances aux cultures
 - 1. Méthode transitoire
 - 2. Méthode forfaitaire
 - 3. Méthode mixte
 - 4. Méthode réelle
- B. La valorisation des stocks
 - 1. Régime simplifié
 - 2. Régime réel
 - a) Les frais incorporables : frais de culture, frais de récolte, frais de cave et d'élevage
 - b) Les frais non incorporables
- C. La tenue des livres de régies et la gestion des pertes et/ou manquants
 - 1. La gestion des lies
 - 2. La gestion des pertes
 - 3. La gestion des manquants
- D. La décote directe et la provision pour dépréciation des stocks
- E. La sous-activité
- F. Valorisation des stocks et Groupement d'employeurs

IV. LA FISCALISATION DES INDEMNITES GRELE

V. LA DEDUCTION POUR FINANCEMENT DES STOCKS (Art. 72 D du CGI) (DPI)

- A. Le montant imputable
- B. Le suivi
 - 1. Affectation exercice par exercice
 - 2. Affectation au terme du 5ème exercice
- C. La réintégration
 - 1. Réintégration volontaire
 - 2. Réintégration obligatoire
 - 3. Réintégration parts de sociétés coopératives agricoles

VI. LA DEDUCTION POUR ALEAS (DPA)

- A. Le principe
- B. Les inconvénients

VII. LA FISCALITE DES MARQUES EN VITICULTURE

- A. Définition
- B. Comptabilisation
 - 1. Les marques créées
 - 2. Les marques acquises
 - 3. Les frais de renouvellement des marques
 - 4. Les amortissements
 - 5. Le test d'impairment (IAS 36)
- C. Régime de redevance des marques
- D. Cession des marques
 - 1. Régime IS
 - 2. Régime IR
- E. TVA et droits d'enregistrement
 - 1. Cession isolée d'une marque
 - 2. Cession isolée d'une marque notoire ou de renommée

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
 Université de Bourgogne
 9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 150 € TTC